

# MAYOTTE : UNE « CATASTROPHE NATURELLE » PEUT EN CACHER UNE AUTRE...

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 18 DÉCEMBRE 2024

Les dévastations subies par Mayotte suite au passage du cyclone Chido sont une catastrophe totale, dont le bilan humain reste impossible à évaluer dans les circonstances actuelles. Devant un tel drame, deux questions se posent. La première : y-a-t-il une aggravation de la force et de la fréquence de ces événements ? La réponse est : oui. Après le tsunami en Asie du Sud, les inondations de La Nouvelle Orléans, les crues de Valence, les inondations du Nord de la France – pour ne citer que les plus emblématiques – la contribution du dérèglement anthropique du climat ne fait pas de doute. La seconde : des politiques publiques auraient-elles permis de prévenir et de diminuer les dégâts humains ? Là encore, la réponse est : oui. Dans son premier rapport d'évaluation, publié en 1990, le GIEC évoquait les décisions à prendre. En 2024, soit 34 ans plus tard, aucune politique cohérente et suivie n'a pu empêcher la succession de plus en plus rapide d'événements cataclysmiques.

LDH  
Fondée en 1898



À Mayotte, les deux effets – climatique et politique – sont aggravés par une situation d'exception discriminatoire permanente. Issu d'une décolonisation inachevée, le statut de Mayotte est régulièrement dénoncé par l'Assemblée générale de l'ONU. Mais incapable de débattre avec la République des Comores, dont Mayotte aurait dû être l'une des régions, la France affronte inéluctablement l'absence d'une issue positive et s'enferme dans une fuite permanente. Toutes les associations de défense des droits le constatent depuis des années : les opérations dites « Wambushu » et de « décasages » ont organisé de fait la précarisation des populations en acculant à la clandestinité celles et ceux que certaines fractions de la population mahoraise continuent à juger comme des délinquants et des illégaux, même si nombre d'entre eux sont d'ici et pas d'ailleurs. Quand le cyclone s'est abattu sur l'île, ce sont donc les plus pauvres, les plus exclus, les pourchassés, les méprisés, celles et ceux qui tentaient de survivre dans des habitations de fortune qui ont payé le plus lourd tribut à la violence des éléments.

Il s'agit donc, plus que jamais, de prendre conscience de l'urgence d'une politique internationale de lutte contre le dérèglement climatique et de l'exigence d'y inclure la lutte contre la marginalisation de populations entières. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) attend du gouvernement qu'il agisse avec les immédiates mesures de protection civile et approvisionnement des populations, qu'il demande à M. Retailleau, ministre de l'Intérieur démissionnaire, de retrouver le sens de la mesure, aux élus locaux, singulièrement celles et ceux qui ont fait de l'opposition entre les populations une stratégie, de revenir à la raison, au préfet de Mayotte de faire rétablir l'accès républicain aux services publics, et à toutes et à tous d'avoir comme exigence l'égalité des droits.